

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Transfert du passif et de l'actif de l'assainissement à la Communauté de Communes :

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2015, et après avis favorables par délibération des 5 communes, les statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse ont été modifiés avec la prise de compétence « assainissement ».

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes est ainsi compétente pour l'assainissement. Il convient d'effectuer le transfert comptable des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes sur le territoire de la commune ainsi que des engagements qui y sont rattachés. Ce transfert se réalise au moyen d'écritures d'ordre non budgétaire, effectuées par le receveur municipal et le receveur communautaire. Conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de Vaucluse en date du 20 novembre 2015 modifiant les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant qu'il y a lieu, suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes d'acter la mise à disposition des biens utilisés dans le cadre de cette compétence,

Considérant le projet de procès-verbal proposé,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : prend acte du transfert des biens, subventions et emprunts de la commune de Châteauneuf de Gadagne au profit de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse comme suit :

Biens (chapitres 20-21-23) :

Valeur brute : 2 425 536,10 €

Montant des amortissements : 1 009 421,34 €

Valeur nette : 1 416 114,76€

Subventions (chapitre 13) :

Valeur brute : 741 256,46 €

Montant des amortissements : 144 370,92 €

Valeur nette : 596 885,54€

Emprunts – capital restant dû au 31/12/2015 : 161 266,73 €

Article deux : autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de transfert ci annexé et toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Article trois : sollicite le receveur municipal afin de procéder aux écritures comptables nécessaires.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016

Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016

Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCOR Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes :

Dans le cadre de la loi NOTRe, la communauté de communes est amenée à modifier ses compétences obligatoires et optionnelles. Le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes le 8 septembre dernier. Il appartient aux communes de délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette modification.

Les modifications portent :

- Au titre des compétences obligatoires :
 - Modification de la compétence « Développement économique » conformément aux évolutions législatives (suppression de la notion d'intérêt communautaire)
 - Inscription de la compétence « Développement touristique » désormais obligatoire au lieu de facultative dans nos statuts actuels
 - Rajout de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »
 - Inscription de la compétence « Collecte et traitement des déchets » au lieu d'optionnelle dans nos statuts actuels
- Au titre des compétences optionnelles :
 - Modification de la dénomination de la voirie. La notion d'intérêt communautaire doit se faire via une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire.
 - Rajout d'une troisième compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement pour les actions d'intérêt communautaire » avec trois volets : le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, adhésion à l'Agence Locale de Transition Energétique et l'élaboration-suivi d'un plan Action Energie Durable.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 septembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette modification,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve les statuts modifiés ci-annexés de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

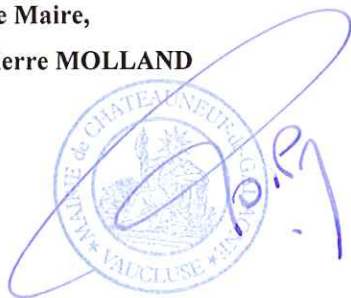
Affiché le 05/10/2016

Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016

Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Procès-verbal de mise à disposition des terrains d'assiette des ouvrages hydrauliques avec le Syndicat Durance Ventoux:

La commune de Châteauneuf-de-Gadagne a adhéré au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux le 1^{er} janvier 2014 suivant arrêté préfectoral du 31 décembre 2013, et a effectué le transfert comptable du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence eau potable par me Syndicat des Eaux Durance-Ventoux aux termes d'une délibération n°7-2015 du 10 février 2015 pour le Syndicat, et une délibération n°2015-23 du 07 avril 2015 pour la Commune.

Dans l'attente d'une meilleure individualisation et identification des parcelles d'assises des ouvrages hydrauliques dédiés à l'exploitation, il a alors été fait sursis à la constatation de leur transfert dans le procès-verbal de mise à disposition du 15 juin 2015.

Aujourd'hui, aux termes de documents d'arpentage dressés par Monsieur Jacques BLANC, Géomètre-Expert à Avignon, les 19 octobre et 02 novembre 2015, il convient de procéder à la constatation de leur mise à disposition par procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le Code général des collectivités locales territoriales (CGCT) pris dans ses articles L 1321-1 et suivants et L 5721-6-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2013365-004 du 31 décembre 2013 portant adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pour la compétence eau potable ;

Vu la délibération du Comité syndical n°7-2015 en date du 10 février 2015 approuvant l'intégration dans son patrimoine des biens, subventions et emprunts de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne ;

Vu la délibération du Conseil municipal Gadagne n°2015-23 en date du 07 avril 2015 relative au transfert des biens, subventions et emprunts affectés à la compétence eau potable au profit du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux ;

Vu le procès-verbal contradictoire de transfert des ouvrages liés à la compétence eau potable de Châteauneuf-de-Gadagne vers le Syndicat Durance-Ventoux du 15 juin 2015 ;

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve la mise à disposition des terrains servant de parcelles d'assises aux ouvrages hydrauliques nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable par le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux.

Article deux : autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ci annexé et tout document se rapportant à cette affaire.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

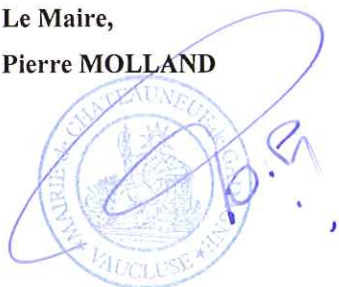
Affiché le 05/10/2016

Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016

Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCOR Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Indemnité de conseil de la trésorière :

Mme Live a quitté ses fonctions et a été remplacée par Mme Rollet. A l'occasion d'un changement de trésorier, il convient de délibérer à nouveau sur l'attribution de l'indemnité de conseil.
Mme Rollet percevra celle-ci au prorata du nombre de mois restant à courir jusqu'au 31 décembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,
Considérant que Mme Sébastienne ROLLET est nommée receveur municipal pour la Ville de Châteauneuf de Gadagne,
Considérant que sur la base des textes susvisés, il a été demandé à Mme Sébastienne ROLLET de poursuivre la mission effective de conseil et d'assistance assurée en matière budgétaire, économique et comptable, précédemment assurée par les trésoriers en poste,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : décide d'accorder à titre personnel à Mme Sébastienne ROLLET, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la Ville.

Article deux : dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 et sera acquise à Mme Sébastienne ROLLET pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016
Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016
Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCOR Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Modification du tableau des effectifs :

Deux agents des services techniques ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Leurs emplois sont actuellement ouverts au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Cependant, les fonctions occupées (bâtiment-voirie et espaces verts) justifient leur nomination au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir leurs emplois (déjà existants) au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Cette décision n'entraîne pas de création de poste.

Par ailleurs, dans le cadre des problématiques actuelles de sécurité, la commune envisage de solliciter de plus en plus la police municipale pour sécuriser des manifestations ou des lieux publics et apporter leur expertise sur ces points. Afin de leur permettre de se recentrer sur ces missions et de passer moins de temps sur des tâches plus répétitives, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'Agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) à temps complet. Cet emploi serait ouvert au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe puisqu'il n'existe pas de cadre d'emploi spécifique pour ces missions. Les missions principales de l'agent seront les suivantes :

-Contrôle de la salubrité publique de la commune notamment constatation des infractions au code de la santé publique : propreté des voies et suivi de la propreté du village

-Contrôle de l'affichage sur la voie publique : suivi des demandes d'autorisations, dépose des affichages sauvages, contact pour l'affichage associatif

-Collecte des ordures ménagères : Informer et sensibiliser les habitants et publics relais à la bonne gestion des déchets et au tri, assurer les suivis des tournées de collecte, contrôler la, remonter l'information sur les problèmes et actions engagées auprès des élus, relations avec la CCPMSV sur les problèmes de ramassage.

-Parcs et espaces publics : Ouverture et fermeture, contrôle de leur propreté, application du règlement intérieur, signaler tous les travaux de maintenance

Surveillance des voies publiques et des bâtiments publics

-Sécurité entrée-sortie des écoles

-Surveillance et relevé des infractions à la circulation, l'arrêt et stationnement

-Surveillance du respect de la réglementation relative à l'affichage du certificat d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : approuve la modification du tableau des effectifs suivantes :

Ouverture au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe de deux emplois à temps complet d'agent des espaces verts

Article deux : approuve la création de l'emploi suivant :

Un emploi d'Agent de surveillance de la voie publique à temps complet. Cet emploi est ouvert au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016

Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016

Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)

---oo0oo---

COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUCOR Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Contrat de plan 2016 : modification du plan de financement :

Depuis la loi NOTRe la commune ne peut plus bénéficier d'une subvention du conseil départemental et de la Région sur le même projet. Initialement il était prévu de solliciter l'attribution du contrat de plan pour l'aménagement de l'entrée Ouest. Or la commune s'est déjà vue attribuer une subvention de la Région. Il convient en conséquence de solliciter l'attribution du contrat de plan pour un autre projet. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant qui concerne le projet de réfection du Pont des Taillades:

Coût prévisionnel du projet	120 000 € H.T.
Conseil Départemental	73 200 €
Autofinancement	46 800 € (+ TVA)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n ° 2016-36 du 13 juin 2016 sollicitant l'attribution du contrat de plan 2016 pour l'aménagement de l'entrée Ouest,
Considérant que la commune bénéficie pour ce projet d'une subvention de la Région,
Considérant que la loi NOTRe ne permet plus le co-financement Région-Département,
Considérant qu'il y a lieu de solliciter le Département pour un autre projet,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental au titre du contrat de plan – avenant 2016 pour le projet de réfection du pont des Taillades suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût prévisionnel du projet	120 000 € H.T.
Conseil Départemental	73 200 €
Autofinancement	46 800 € (+ TVA)

Article deux : autorise M. le Maire à déposer le dossier correspondant et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016
Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016
Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,
Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Fonds de soutien à l'investissement local :

Le conseil municipal a approuvé le 13 juin dernier une demande de subvention au titre de ce fonds pour l'ensemble des tranches de l'ADAP. Les modalités de financement par ce fonds ne nous étaient alors pas connues. Depuis la Préfecture nous a informés que ne pourrait être prise en charge que la première tranche. Il convient en conséquence de modifier le plan de financement comme suit :

Cout prévisionnel tranche 1 ADAP	128 220 € H.T.
Fonds de soutien à l'investissement local	102 576 €
Autofinancement	25 644 € (+tva)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2016-37 du 13 juin 2016 sollicitant l'attribution de ce fonds pour l'ensemble des tranches de l'ADAP,
Considérant les modalités de financement de ce fonds,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution d'une subvention de 80 % au titre du fonds de soutien à l'investissement local dans le cadre de la réalisation des mesures ciblées dans l'A.D.A.P. de la commune comme suit :

Cout prévisionnel tranche 1 ADAP	128 220 € H.T.
Fonds de soutien à l'investissement local	102 576 €
Autofinancement	25 644 € (+tva)

Article deux : autorise M. le Maire à déposer le dossier correspondant auprès de M. le Préfet de Vaucluse.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016

Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016

Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Demande de subvention au titre du FIPD :

Dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme, l'Etat a décidé d'abonder les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour aider les collectivités à financer toute mesure permettant d'améliorer la sécurisation des écoles. Les dossiers doivent être déposés auprès de la Préfecture au plus tard le 10 octobre. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer tout dossier d'équipement ou travaux relatifs à la sécurité des écoles et de solliciter pour cela une subvention à hauteur de 80 % du montant des projets envisagés.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu e courrier de M. le Préfet de Vaucluse en date du 19 septembre dernier concernant la mise à disposition de crédits supplémentaires au titre du FIPD destinés à financer des mesures de sécurisation des écoles,
Considérant le délai relativement court pour déposer les dossiers,
Considérant que les devis obtenus pourraient être postérieurs à la présente séance du conseil municipal
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un : sollicite l'attribution du F.I.P.D. pour tout équipement ou travaux destinés à sécuriser les écoles

Article deux : autorise M. le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 80 % et à déposer le dossier correspondant auprès de M. le Préfet de Vaucluse.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016
Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016
Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,
Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine

Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Budget Ville 2016 : délibération modificative n°2 :

La commune subit une nouvelle augmentation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (59 000 € notifiés en juin pour 52 000 € budgétés). A indicatif, ce prélèvement destiné à compenser les inégalités territoriales est apparu en 2013. Il se montait alors à 13 000 €. En 2014, il était de 23 000 €, en 2015 de 37 500 €. Sur le BP 2016 avait été prévue une augmentation de 38 %. La somme notifiée est plus importante que prévue. Il convient de réaliser une modification du chapitre 14 pour la prendre en compte. Cette augmentation est compensée par une diminution du virement en dépenses de la section de fonctionnement et en recettes de la section d'investissement. Par ailleurs, dans le cadre de cette délibération modificative sont inscrites en dépenses et en recettes d'investissement (pour les mêmes sommes) des opérations de régularisation d'imputation.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le BP Ville 2016,
Considérant le montant notifié au titre du F.P.I.C.,
Considérant les opérations de régularisation d'imputation à réaliser,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve la modification du Budget Ville 2016 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Article	Montant	Observations
014	73925	7 000,00	Notification FPIC
chapitre 023		- 7 000,00	virement
TOTAL		-	

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opération/chap	Article	Montant	Observations	Chapitre	Article	Montant	Observations
53	202	5 000,00	publicité PLU (affichage, publications, enqu	21		- 7 000,00	diminution virement
44	2112	5 000,00		13	1323	47 171,00	régul imputation subventions antérieures
55	2151	- 17 000,00	reduction crédits	13	1342	1 688,00	régul imputation subventions antérieures
13	1313	47 171,00	régul imputation subventions antérieures	13	1345	8 385,00	régul imputation subventions antérieures
13	1332	1 688,00	régul imputation subventions antérieures	13	13251	90 000,00	régul imputation subventions antérieures
13	1335	8 385,00	régul imputation subventions antérieures	13	1311	50 000,00	régul imputation subventions antérieures
13	13141	90 000,00	régul imputation subventions antérieures				
10	10228	50 000,00	régul imputation subventions antérieures				
TOTAL		190 244,00		TOTAL		190 244,00	

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016
Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016
Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,
Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle :

Le collège du Pays des Sorgues sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'organiser une découverte des métiers d'Art à des élèves de 5^{ème} dont un tiers sont originaires de la commune.

Le cout total du projet est de 1550 €

La commune est sollicitée à hauteur de 400 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le BP Ville 2016,

Considérant la demande de subvention du collège du Pays des Sorgues

Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article unique : approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € au collège du Pays des Sorgues pour le projet de découverte des métiers d'Art des élèves de 5^{ème}

Article deux : dit que les crédits correspondants sont prévus au budget chapitre 67 article 6748

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 05/10/2016

Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016

Certifié exécutoire le 05/10/2016

Le Maire,

Pierre MOLLAND



**COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE
(Vaucluse)**

---oo0oo---

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 OCTOBRE 2016

Le trois Octobre deux mille seize à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-de-Gadagne, régulièrement convoqué le 27 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre MOLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : M. AIMADIEU Franck, Mme AUBERT Valérie, Mme BARTOLO Amélie, M. CANGELOSI Alphonse, M. CAZES Jean-Michel, Mme CHAMBARLHAC Liliane, Mme CHANSEL Hélène, Mme FABRE Marielle, M. GEREN Philippe, M. GERMAIN Claude, Mme HUGUES Adeline, M. LACROUX Daniel, M. MAUSSAN Thierry, M. PELISSIER Michel, M. POYNARD Stephan, Mme SUAUAU Corinne, Mme VAUTRIN Martine, M. VILMER Jean-Paul.

Absents excusés :

Mme JAULENT Nadine
Mme VILLAIN Alexandra

Procurations :

Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme VAUTRIN Martine
M. KLEIN Etienne a donné procuration à Mme FABRE Marielle.

Lesquels forment la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Mme AUBERT Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Séance du 3 OCTOBRE 2016

OBJET : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AP 375 :

Le 15 février 2016 , le conseil municipal avait approuvé l'acquisition à l'euro symbolique auprès de Mme Joffre de la parcelle cadastrée section Ap n° 375 d'une superficie de 87 m2. Entre temps Mme Joffre a cédé cette parcelle à M Carrière et Mme Bonnemayre . Il convient en conséquence de délibérer à nouveau pour prendre acte de cette substitution de vendeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n° 2016-11 du 15 février 2016 portant acquisition auprès de Mme Dolores JOFFRE de la parcelle cadastrée section AP n° 375
Considérant que cette parcelle a été cédée à M Carrière et Mme Bonnemayre par Mme JOFFRE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de cette substitution de vendeur
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

Article un: approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AP 375 d'une superficie de 87 m 2 appartenant à M Carrière et Mme Bonnemayre

Article deux : dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune

Article trois : précise que les sommes correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2016 de la Ville

Article quatre : autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures**

Affiché le 05/10/2016
Transmis au contrôle de légalité le 05/10/2016
Certifié exécutoire le 05/10/2016

**Le Maire,
Pierre MOLLAND**

